

MODELE DE QUESTIONNAIRE RELATIF A L'AUTO-EVALUATION DE LA GOUVERNANCE

I. PREAMBULE

Le présent questionnaire ambitionne d'aider les Établissements et Entreprises Publics (EEP) à se positionner par rapport aux recommandations du Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP, objet du décret n° 2-24-249 du 25 chaoual 1446 (24 avril 2025). Il comprend une série de questions ventilées suivant les 10 axes du Code. Ce support aidera manifestement à dresser une photographie des pratiques de gouvernance au sein de l'EEP et, par conséquent, à confectionner un plan d'amélioration de cette gouvernance dans l'entité.

Les EEP destinataires renseignent le présent questionnaire en tenant compte de leur structure juridique, de leur activité, de l'exposition aux risques, du mode de gestion et de leur actionnariat, le cas échéant.



Axe 1 : LEADERSHIP

Questions	Oui/Non	Commentaires : Explication des non conformités et présentation des mesures nécessaires pour se conformer au Code
1. Un contrat-programme Etat – EEP, approuvé par l'organe délibérant (OD), est-il signé et en vigueur ?	☐ Oui ☐ Non	
2. Ce contrat-programme fixe-t-il des indicateurs de performance mesurables ?	☐ Oui ☐ Non	
3. Un contrat de performance entre l'OD et la direction générale est-il formalisé et périodiquement évalué ?	☐ Oui ☐ Non	
4. L'EEP dispose-t-il d'une stratégie formalisée à moyen/long terme validée par l'OD ?	☐ Oui ☐ Non	
5. Des rapports périodiques de performance, intégrant des indicateurs financiers, opérationnels ainsi que sociétaux et environnementaux, sont-ils transmis à l'OD selon la fréquence fixée dans son règlement intérieur ?	☐ Oui ☐ Non	
7. La direction générale transmet-elle, selon un calendrier défini, des rapports complets (performance, risques, parties prenantes) à l'OD ?	☐ Oui ☐ Non	
8. Existe-t-il une procédure d'alerte immédiate à l'OD pour tout événement pouvant compromettre la mission ou la réputation de l'EEP ?	☐ Oui ☐ Non	

Axe 2 : ORGANE DÉLIBÉRANT (OD)

Questions	Oui/Non	Commentaires : Explication des non conformités et présentation des mesures nécessaires pour se conformer au Code
<u>Composition</u>		
1. L'OD compte-t-il entre 7 et 9 membres (ou, le cas échéant, ≤ 12 membres ou 15 si société cotée) ?	☐ Oui ☐ Non	



2. Le taux de femmes atteint-il au moins 40 % de la composition ? Si non, existe-t-il une feuille de route pour atteindre ce taux ?	☐ Oui ☐ Non	
3. Les administrateurs non exécutifs représentent-ils plus de la moitié des membres ?	☐ Oui ☐ Non	
4. La majorité des non exécutifs sont-ils des administrateurs indépendants ?	☐ Oui ☐ Non	
5. Ya-t-il un profil-type descriptif des compétences et expériences recherchées dûment formalisé et mis à jour ?	☐ Oui ☐ Non	
<u>Fonctionnement et gouvernance</u>		
6. Le Président de l'OD et la Direction générale sont-ils séparés ?	☐ Oui ☐ Non	
7. Si cumul, un administrateur référent indépendant est-il désigné avec mission fixée au niveau du règlement intérieur de l'OD ?	☐ Oui ☐ Non	
8. Le règlement intérieur prévoit-il au moins 2 réunions ordinaires par exercice (pour l'établissement public) ou quatre réunions (pour l'entreprise publique)?	☐ Oui ☐ Non	
9. Le taux d'assiduité de chaque membre est-il suivi et publié dans le rapport de gestion ?	☐ Oui ☐ Non	
10. Les documents des séances sont-ils adressés 15 jours ouvrables avant les réunions ?	☐ Oui ☐ Non	
11. Les procès-verbaux sont-ils établis dans les 10 jours ouvrables et approuvés lors de la séance suivante ?	☐ Oui ☐ Non	
<u>Attributions stratégiques et contrôle</u>		
12. L'OD valide-t-il la stratégie et les plans de financement élaborés par la DG ?	☐ Oui ☐ Non	
13. Approuve-t-il le système d'appétence au risque et fixe-t-il le niveau maximal de risques acceptables ?	☐ Oui ☐ Non	
14. Arrête-t-il les comptes annuels audités et examine-t-il les comptes semestriels ?	☐ Oui ☐ Non	
15. Délibère-t-il sur le projet de contrat-programme et le budget avant sa transmission à la tutelle ?	☐ Oui ☐ Non	
16. Un suivi annuel du contrat de performance du dirigeant est-il inscrit à l'ordre du jour ?	☐ Oui ☐ Non	



<u>Evaluations</u>		
17. Une évaluation annuelle de l'OD et de ses comités est-elle réalisée ?	☐ Oui ☐ Non	
18. Une évaluation est-elle réalisée par un expert externe chaque 3 ans ?	☐ Oui ☐ Non	
<u>Indépendance et conflits d'intérêts</u>		
18. Une politique de gestion des conflits d'intérêts est-elle adoptée et publiée ?	☐ Oui ☐ Non	
19. Un registre des conflits d'intérêts, tenu selon la procédure approuvée par l'OD, est-il mis à jour et régulièrement revu ?	☐ Oui ☐ Non	
<u>Rémunération et assurance</u>		
20. Une assurance responsabilité civile des membres de l'OD est-elle souscrite ?	☐ Oui ☐ Non	
<u>Formation et information</u>		
21. Un plan de formation certifiante en gouvernance est-il défini pour les administrateurs ?	☐ Oui ☐ Non	
22. Les nouveaux membres reçoivent-ils, lors de leur nomination, l'ensemble des documents d'information (statuts, stratégie, trois derniers rapports de gestion, etc.) ?	☐ Oui ☐ Non	

AXE 3 : LES COMITES SPECIALISES DE L'OD

Questions	Oui/Non	Commentaires : Explication des non conformités et présentation des mesures nécessaires pour se conformer au Code
1. Les comités Audit, Stratégie-Investissement, Nomination-Rémunération, Gouvernance et Durabilité sont-ils créés par décision de l'OD ?	☐ Oui ☐ Non	
2. Chaque comité dispose-t-il d'une charte approuvée et précisant les missions, la composition, les règles de fonctionnement et la durée des mandats ?	☐ Oui ☐ Non	
3. Les chartes sont-elles publiées sur le site internet de	☐ Oui ☐ Non	



l'EEP et annexées au règlement intérieur du conseil ?		
4. Le comité d'audit se réunit-il au moins quatre fois par exercice ?	☐ Oui ☐ Non	
5. Les deux tiers des membres du comité d'audit sont-ils indépendants et la présidence est-elle confiée à un indépendant ayant une expérience suffisante en matière financière ou comptable ?	☐ Oui ☐ Non	
6. Chaque comité compte-t-il au moins trois membres non exécutifs et respecte-t-il la parité hommes-femmes ?	☐ Oui ☐ Non	
7. Chaque comité établit-il, en début d'exercice, un calendrier annuel de ses réunions accompagné d'une programmation des ordres du jour et les transmet-il pour information à l'OD ?	☐ Oui ☐ Non	
8. La composition et la présidence de chaque comité sont-elles renouvelées périodiquement afin de garantir leur bon fonctionnement et d'éviter toute situation d'incompatibilité ?	☐ Oui ☐ Non	
9. Les missions et la composition de chaque comité sont-elles reprises dans le rapport ESG ou le rapport de gestion et publiées en ligne ?	☐ Oui ☐ Non	
10. Chaque comité réalise-t-il une auto-évaluation annuelle communiquée à l'OD ?	☐ Oui ☐ Non	
11. Le comité d'audit supervise-t-il explicitement la gestion des risques, le contrôle interne, l'éthique et la rotation des commissaires aux comptes après deux mandats successifs ?	☐ Oui ☐ Non	

AXE 4 : EQUIPE DE DIRECTION

Questions	Oui/Non	Commentaires : Explication des non conformités et présentation des mesures nécessaires pour se conformer au Code
1. Une politique d'appétence aux risques – définissant le niveau de tolérance et le plafond de risques acceptables – a-t-elle été élaborée par la direction générale et approuvée par l'OD ?	☐ Oui ☐ Non	
2. Un plan de relève pour les fonctions clés de l'équipe de direction est-il formalisé, régulièrement actualisé et présenté à l'OD ?	☐ Oui ☐ Non	
3. La parité au sein de l'équipe de direction atteint-elle l'objectif d'au moins 35 % de représentants de chaque sexe fixé par le Code ?	☐ Oui ☐ Non	
4. Un audit de gestion de la direction générale a-t-il été diligenté par l'OD au moins une fois au cours des quatre dernières années et son plan d'actions de suivi mis en œuvre ?	☐ Oui ☐ Non	

AXE 5 : INDEMNITES DES MEMBRES DE L'OD ET REMUNERATION DE L'EQUIPE DE DIRECTION

Questions	Oui/Non	Commentaires : Explication des non conformités et présentation des mesures nécessaires pour se conformer au Code
1. Une politique formalisée d'indemnisation des membres de l'OD et de rémunération de l'équipe de direction a-t-elle été élaborée et approuvée par l'OD conformément à la législation ou réglementation en vigueur ?	☐ Oui ☐ Non	
2. La part variable de la rémunération de l'équipe de direction est-elle plafonnée,	☐ Oui ☐ Non	



fondée sur des indicateurs de performance prédéterminés et alignée sur la politique d'appétence aux risques ?		
3. Les détails individuels des indemnités des administrateurs et des rémunérations de l'équipe de direction sont-ils publiés chaque année dans le rapport de gestion, rapport ESG et la politique de rémunération mise à la disposition des actionnaires ?	☐ Oui ☐ Non	

AXE 6 : REGLES D'ETHIQUE

Questions	Oui/Non	Commentaires : Explication des non conformités et présentation des mesures nécessaires pour se conformer au Code
1. Une « Charte de la culture et des valeurs », dûment approuvée par l'OD et diffusée à l'ensemble du personnel, est-elle en vigueur ?	☐ Oui ☐ Non	
2. Une politique de gestion des conflits d'intérêts, publiée sur le site de l'EEP, est-elle appliquée et un registre des cas est-il tenu par l'OD ?	☐ Oui ☐ Non	
3. Un dispositif de lancement d'alertes confidentiel, et incluant la protection des lanceurs, est-il opérationnel et revu périodiquement par l'OD ?	☐ Oui ☐ Non	

AXE 7 : RISQUE, CONTRÔLE INTERNE ET AUDIT

Questions	Oui/Non	Commentaires : Explication des non conformités et présentation des mesures nécessaires pour se conformer au Code
1. Un système de gestion des risques conforme au « modèle des trois lignes » (identification, mesure, traitement et reporting) fonctionne-t-il effectivement, avec un reporting régulier au	☐ Oui ☐ Non	



comité d'audit ou au comité des risques ?		
2. Un plan de continuité des missions ou des activités, couvrant les scénarios de crise majeurs et validé par l'OD, est-il en place et testé périodiquement ?	☐ Oui ☐ Non	
3. La fonction d'audit interne, indépendante des lignes opérationnelles, remet-elle chaque année au comité d'audit un rapport sur l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques ?	☐ Oui ☐ Non	

AXE 8 : DIFFUSION D'INFORMATIONS ET TRANSPARENCE

Questions	Oui/Non	Commentaires : Explication des non conformités et présentation des mesures nécessaires pour se conformer au Code
1. Un site internet dédié, servant de canal principal de diffusion, assure-t-il le classement, la mise à jour et l'archivage réguliers des informations exigées par le Code ?	☐ Oui ☐ Non	
2. Les états financiers annuels audités, rapports semestriels, indicateurs trimestriels et autres documents obligatoires sont-ils publiés en ligne et accessibles simultanément à tous les actionnaires sans discrimination ?	☐ Oui ☐ Non	
3. Le rapport de gestion mis en ligne contient-il l'ensemble des informations de gouvernance requises (nombre et assiduité des réunions du conseil, composition & travaux des comités, objectifs de parité, résultats de l'évaluation de l'OD, etc.) ?	☐ Oui ☐ Non	



4. Un rapport ESG, élaboré selon un référentiel reconnu, est-il publié sur le site et couvre-t-il les volets social, sociétal, environnemental et de gouvernance précisés par le Code ?	☐ Oui ☐ Non	
---	--	--

AXE 9 : RESPECT DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Questions	Oui/Non	Commentaires : Explication des non conformités et présentation des mesures nécessaires pour se conformer au Code
1. Les actionnaires de l'entreprise publique ont-ils accès aux mêmes informations, de manière simultanée, fluide et sans discrimination.?	☐ Oui ☐ Non	
2. Une politique formalisée de distribution de dividendes, alignée sur la politique de l'État actionnaire, est-elle approuvée par l'OD et publiée ?	☐ Oui ☐ Non	
3. Un responsable dédié (secrétaire du conseil ou membre de la direction) est-il officiellement nommé pour les relations avec les actionnaires et veille-t-il à fournir aux actionnaires des réponses à leurs demandes d'information dans les plus brefs délais?	☐ Oui ☐ Non	
4. Les convocations, l'ordre du jour détaillé et les documents préparatoires des assemblées générales sont-ils disponibles au moins 30 jours avant la séance et le vote à distance (procuration / correspondance électronique) est-il proposé ?	☐ Oui ☐ Non	



AXE 10 : RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Questions	Oui/Non	Commentaires : Explication des non conformités et présentation des mesures nécessaires pour se conformer au Code
1. Une politique RSE est-elle formalisée, approuvée par l'OD et publiée sur le site de l'EEP ?	☐ Oui ☐ Non	
2. Avant toute décision stratégique, l'EEP réalise-t-il une analyse d'impact sociétal et environnemental ?	☐ Oui ☐ Non	
3. Un dispositif de dialogue continu avec les parties prenantes majeures (personnel, clients/usagers, fournisseurs, pouvoirs publics, collectivités) est-il opérationnel et fait-il l'objet d'un suivi régulier par l'OD ?	☐ Oui ☐ Non	
4. Le rapport ESG est-il établi sur la base d'un référentiel reconnu, comporte-t-il des indicateurs mesurables et fait-il l'objet d'audits indépendants ?	☐ Oui ☐ Non	